T3 – ☐☐☐☐

DISPOSITIONS D'IMMOBILISATIONS

ANNEXE 1

- Inscrivez l'année d'imposition visée dans les cases ci-dessus.
- Pour savoir comment remplir cette annexe, lisez le chapitre 3 de la publication T4013, *T3 – Guide des fiducies.*
- Si la fiducie déclare une disposition réputée, remplissez d'abord le formulaire T1055, *Sommaire des dispositions réputées (pour les années d'imposition 2002 et suivantes).*
- Si l'espace est insuffisant, utilisez une feuille additionelle. **Joignez cette annexe dûment remplie à la déclaration de la fiducie.**

Remarque : N'utilisez pas cette annexe pour déduire une perte déductible au titre d'un placement d'entreprise subie lors d'une disposition d'actions ou de créances d'une société exploitant une petite entreprise. Lisez la ligne 25 du *T3 – Guide des fiducies.*

1 Année de l'acquisition	2 Produit de disposition	3 Prix de base rajusté	4 Dépenses engagées ou faites relatives aux dispositions	5 Gain (perte) (colonne 2 moins colonnes 3 et 4)	

Actions admissibles de petite entreprise

Nbre d'actions	Nom de la société et catégorie d'actions									
		Total	1011 •				Gain (perte)	1012 •		1

Biens agricoles ou de pêche admissibles

Adresse ou désignation officielle										
	Total	1021 •				Gain (perte)	1022 •	+		2

Unités de fonds commun de placement et autres actions

(déclarez à la ligne 10 ci-dessous les gains (ou pertes) en capital indiqués sur un feuillet de renseignements)

Nbre d'actions	Nom de la société et catégorie d'actions									
		Total	1031 •				Gain (perte)	1032 •	+	3

Obligations, débentures, billets à ordre et autres biens semblables

Valeur nominale	Date d'échéance	Nom de l'émetteur									
			Total	1041 •				Gain (perte)	1042 •	+	4

Biens immeubles et biens amortissables (n'incluez pas les pertes sur des biens amortissables)

Adresse ou désignation officielle										
	Total	1051 •				Gain (perte)	1052 •	+		5

Biens à usage personnel (donnez une description complète)

		1061 •				(si négatif, inscrivez « 0 »)	1062 •	+		6

Biens meubles déterminés (BMD) (donnez une description complète)

Remarque : Les pertes sur les BMD ne peuvent être déduites que des gains sur les BMD.		1071 •					1072 •			7
		Inscrivez les pertes sur les BMD de la ligne 7 du formulaire T1055 et les pertes sur les BMD inutilisées d'autres années (donnez des précisions).					1080 •	–		8
		Gain net (ligne 7 moins ligne 8)						+		9

Placements non admissibles pour une fiducie régie par un CELI (donnez une description complète)

		1091 •				Gain (perte)	1092 •	+		9A

Feuillets de renseignements – Gains (pertes) en capital (joignez les feuillets T3, T5, T4PS, T5013 et T5013A)	1100 •	+		10
Total partiel (additionnez les lignes 1 à 6, 9, 9A et 10)		=		11
Pertes en capital découlant d'une réduction des pertes au titre de placements d'entreprise	1130 •	–		12
Total des montants de la colonne 5 avant les provisions (ligne 11 moins ligne 12)		=		14
Provisions selon la ligne 9 de la colonne 3 de l'annexe 2 (si le montant est négatif, mettez-le entre parenthèses)	1170 •	+		15
Total partiel (ligne 14 plus ligne 15)		=		16
Gains en capital sur dons de certaines immobilisations admissibles au taux d'inclusion de 0 % (montant de la ligne 3 de l'annexe 1A; joignez une copie de l'annexe 1A)		–		17
Total partiel (ligne 16 moins ligne 17)		=		17A
Gains en capital résultant d'un don d'autres immobilisations (lisez la ligne 17 de l'annexe 1 du *T3 – Guide des fiducies*)	1191 •		18	
Total des pertes en capital transférées selon le paragraphe 164(6) (**n'indiquez pas** ce montant entre parenthèses)	1646 •	+		19
Total des gains en capital (ou pertes en capital) (ligne 17A plus ligne 19)		=		20
Ligne 20 multipliée par 1/2 (dans le cas d'un CELI, inscrivez le montant de la ligne 9A sur la ligne 21)		×	**1/2**	
Total des gains en capital imposables (ou pertes en capital nettes)	1220 •	=		21

Si le montant de la ligne 21 est positif, inscrivez-le à la ligne 01 de la déclaration. S'il est négatif, lisez la ligne 01 de la publication *T3 – Guide des fiducies.*